

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2024

PRÉVENIR LES INGÉRENCES ÉTRANGÈRES EN FRANCE - (N° 2150)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL45

présenté par
M. Houlié, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« processus électoraux et »

les mots :

« scrutins ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.